L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 9 MAI.

Les bills relatifs aux taxes.

Décisions du gouverneur Kellogg.

Le gouverneur Kellogg a signé hier le bill du Sénat No 27 qui exempte les contribuables inondés et autres des pénalités dans certains cas. Nous reproduisons le texte de ce bill pour l'information de nos lecteurs.

Acte pour affranchir les contribuables délinquants des pénalités dans certains cas.

Sec. 1. Il est décrété etc. que remise est faite de toutes les pénalités dues à l'Etat pour non paiement des taxes, pourvu que les dites taxes arriérées soient payées le ou avant le 1er décembre 1875 et pourvu que les dispositions de cet acte ne s'appliquent qu'aux taxes dues sur les terres inondées en 1874.

Sec. 2. Que toutes les personnes prétendant être affranchies du paiement des pénalités, en vertu de cet acte, prêtent serment devant tout juge de paroisse ou de district que les terres sur lesquelles les taxes sont dues ont été inondées par les crues de 1874, et qu'elles ont été hors d'état d'en tirer un revenu suffisant pour subsister elles et leurs familles et pour payer les taxes dues sur les dites terres.

Sec. 3. Que sur paiement du principal ou du montant de la taxe même, le ou avant le 1er novembre 1875, remise sera faite de toutes les pénalités sur toutes les taxes dues dans tout l'Etat.

Le gouverneur Kellogg a, en même temps, remis au secrétaire d'Etat, un message adressé à la Législature et contenant son veto contre le bill de la Chambre qui déclarait les mandats recevables en paiement des taxes arriérées.

Le gouverneur Kellogg a fait exactement ce que nous avions suggéré, et nous ne pouvons qu'approuver ses deux décisions à propos de ces deux bills. Voici le message dont il s'agit :

MESSAGE DU GOUVERNEUR.

Etat de la Louisiane,
Département de l'Exécutif.
Nouvelle-Orléans, 8 mai 1875.

Aux honorables Orateur et membres de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane :

J'ai l'honneur de vous renvoyer le bill de la Chambre intitulé "acte pour secourir les contribuables, pour réduire la dette de l'Etat, et pour pourvoir à la remise de l'intérêt et des pénalités sur certaines taxes impayées dans certaines conditions, et pourvoir au rachat des propriétés vendues pour taxes et acquises par l'Etat de la Louisiane."

Je ne puis approuver ce bill pour beaucoup de raisons. La section 1 de cet acte déclarerait tous les mandats valides, le scrip et les bons de l'Etat, sans égard à l'année dans laquelle ils ont été émis ni au fonds sur lequel ils peuvent être tirés, recevables en paiement de toutes les taxes dues à l'Etat et exigibles avant 1875. C'est en violation du principe sur lequel est basé la politique financière présente du gouvernement, et d'après lequel les revenus de chaque année sont le gage du paiement des dépenses courantes de cette année. La taxe due à tout fonds spécial est engagée vis à vis des porteurs de mandats sur le fonds. Le créancier a des droits acquis et l'Etat ne peut de bonne foi, détourner ces fonds.

Ce principe s'applique non seulement aux fonds d'écoles, de levée, et d'intérêt, mais aussi aux revenus des institutions charitables et aux salaires des officiers constitutionnels de l'Etat. Je ne puis, logiquement, donner ma sanction à une mesure qui serait un acte de mauvaise foi envers nos créanciers et d'injustice envers une majorité des contribuables de l'Etat.

En dehors des raisons ci-dessus qui ne se réfère qu'à la manière dont le bill est rédigé, je désapprouve l'esprit de la mesure en ce qu'elle donne aux contribuables délinquants ou résistant un avantage illégitime sur les contribuables honnêtes qui supportent le fardeau de l'entretien du gouvernement.

Un bill annuel de secours pour les contribuables délinquants sous une forme ou une autre, est attendu comme une certitude par une certaine classe de citoyens, et cette politique erronée a causé dans une grande mesure l'énormité de la liste actuelle de délinquants, les propriétaires pouvant tout naturellement qu'ils ne doivent pas payer leurs taxes comptant, quand leurs voisins peuvent, en devenant délinquants, payer avec une réduction de 50 à 70 pour cent. Cette politique n'est ni sage ni loyale, et tous les bons citoyens doivent la blâmer. Si le paiement des taxes était rendu égal et uniforme dans tout l'Etat, le taux pourrait être réduit de près de moitié, et le crédit de l'Etat s'améliorerait en proportion.

Sur les obligations émises par l'Etat, $7,229,000 en Bons pour la plupart d'avant la guerre, ont été convertis jusqu'à ce jour, et nous avons maintenant dans le trésor $100,757.14 au crédit de l'intérêt sur les nouveaux Bons consolidés. Ceci est un état encourageant pour nos créanciers, pourvu que nous gardions notre foi envers eux. Il est impossible, néanmoins, à l'Etat de maintenir son crédit et de faire face à ses obligations à l'échéance autrement qu'en exigeant le paiement de ses revenus en papier monnaie.

J'ai, aujourd'hui, signé, avec quelque hésitation, le bill du Sénat intitulé "Acte, etc." Ce bill est sujet à quelques-unes des objections qui m'ont porté à désapprouver le bill de la Chambre, mais il ne donne pas lieu à la principale objection, savoir : la remise partielle de la taxe elle-même par la faculté de payer en papier déprécié. Prenant en considération le fait qu'il y a des raisons particulières pour lesquelles il y a, en ce moment, des contribuables délinquants, j'approuve ce bill qui fait remise des pénalités dans certains cas, comptant que chaque délinquant s'empressera de venir payer et de supporter sa part des fardeaux publics.

C'est une grave question, en égard aux termes du titre de ce bill, de savoir si une interprétation saine n'en doit pas réduire les dispositions aux districts inondés ; mais désirant accorder tout le secours possible, je chargerai les fonctionnaires compétents de donner à la loi l'interprétation la plus libérale, et de recevoir le paiement des taxes arriérées dans tout l'Etat, sans les pénalités, jusqu'à ce que les Cours en décident autrement.

L'assemblée générale n'étant pas en session, je dépose ce message actuellement au bureau du Secrétaire d'Etat pour l'information des fonctionnaires d'Etat et du public.

W. P. KELLOGG,
Gouverneur.

UN MARIAGE CONTREDIT.—Nous reproduisons ce qui suit du *Propagateur Catholique*, réservant aux parties intéressées le droit de s'expliquer :

On lisait dans l'*Abeille*, dimanche dernier, l'annonce suivante :

Marié, le 28 avril, à l'église St-Maurice, par le Rév. Père Duvalle, M. JOSEPH SAUVANT, de la Nouvelle-Orléans, à Mlle ALEXANDRINE BARRERE, de France. Pas de cartes.

Le Rév. Père Duvalle nous donne avis que cette annonce est entièrement fausse ; qu'il n'a point fait ce prétendu mariage. Il déclare, en outre, que ces personnes lui sont tout à fait inconnues.

FAIR GROUNDS.—Nous sommes arrivés à l'époque de l'année où les visiteurs affluent aux Fair Grounds qui sont devenus le rendez-vous favori de la population de notre ville le dimanche. Ce jour là les excursionistes se multiplient et le plus grand nombre, préférant cette partie de la banlieue à toute autre, recherchent les modes de locomotion qui s'en rapprochent le plus. Nous leur recommanderons les trains du chemin de fer d'Orléans dont le service est parfait et qui passent à deux pas de l'entrée des Fair Grounds.

Pirrung's Patent Mop or Scrubbing Machine. Cette machine, qui est à la fois fort ingénieuse et fort simple, vient d'être introduite à la Nouvelle-Orléans, plusieurs GROCERS, quincailliers et autres la vendent déjà. Nous l'avons nous mêmes examinée et essayée, et nous n'hésitons pas à déclarer qu'elle remplit admirablement le but que se propose l'inventeur. Il ne sera plus nécessaire de se traîner péniblement sur les genoux, de se courber le dos et de plonger ses mains dans une eau sale, pour laver le plancher d'un appartement. On peut maintenant, grâce à la machine de Pirrung, exécuter debout ce travail, autrefois si rebutant, et l'exécuter rapidement, complètement, sans fatigue aucune, sans se salir les mains ni les vêtements.

MUSIQUE ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE. —La vente des morceaux de musique à 5 cents a eu un tel succès que M. Louis Grunewald s'est décidé à la continuer encore pendant quelque temps, voulant loyalement donner à tout le monde la chance de profiter de cette bonne idée. Il continuera aussi la vente de ses fameux pianos aux mêmes conditions qu'auparavant, c'est à dire en en recevant le prix par des payements mensuels ou par des paiements au comptant, auquel cas les prix seront considérablement réduits.

ARTICLES DE PREMIÈRE COMMUNION À BON MARCHÉ.—Nous rappelons aux mères de familles que la maison Lelièvre vient de faire, dans ses deux établissements, l'un rue Baronne No 9, près la rue du Canal, l'autre rue Royale No 174, un grand déballage de nouveaux articles de première communion qu'elle peut céder à fort bon marché, l'étendue de ses relations la mettant à même de renouveler son stock à des conditions toujours très favorables comparativement. Voyez l'annonce.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Meschacébé* :

L'habitation STAR, de M. A. Miltenberger, a été adjugée samedi dernier par le shérif, à M. Charles F. Hoffmann, de la Nouvelle-Orléans, pour la somme de $31,499, en 28 lots.

—Un correspondant de St-Jacques nous donne les détails suivants sur les foire et concert donnés les 1er et 2 mai, par le P. Dubourg, au bénéfice de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours :

Le prix d'entrée était de 50 cents, et 300 billets avaient été pris. Pour parler d'abord de la partie substantielle et matérielle de la fête, les rôles de vendeurs avaient été intelligemment distribués : Mme veuve F. Simon était au restaurant, Mme Oscar Gandet au punch, Mme Joseph Roussel aux jouets, Mlle Félina Rome aux fruits, MM. L. Faucheux et C. Simon aux glaces, et M. Frumence Robert à la *bar*. Il y avait divers cadeaux : M. J.-V. Arnaut avait offert un mouton qui a rapporté $5 à la loterie, le docteur Gandet une carnassière et une corne qui ont produit $25, et la maison C. Jaubert & Cie une magnifique courte-pointe qu'on a également mise à la loterie. M. Florian Tassin,—qui par parenthèse a eu le malheur de perdre le 30 avril son plus jeune enfant, âgé de trois mois,—avait dressé les tentes, et le jeune Fabien Le Gendre a mené un encan final avec beaucoup d'entrain.

Je transcris le programme du concert du 1er mai, qui a été parfaitement exécuté :

PREMIÈRE PARTIE.

I. *Wedding March*, pour orchestre, par Mendelssohn.—II. L'Espérance, oratorio de Rossini.—III. Mazurka des Traineaux, d'Asher ; Mme Gandet et Mlle Amélia LaBranche.—IV. Joséphine, Schottish, par Bollman.—V. "Il faut partir," de Donizetti ; Mlle Christine Ferry.—VI. Bolero, chœur d'hommes, par Roland.—VII. Rigoletto, pour orchestre, de Verdi.

DEUXIÈME PARTIE.

VIII. Marche, de Kroll ; Mme Gandet et Mlle Amélia LaBranche.—IX. Solo de violon ; M. Félix Tircuit.—X. Prière du soir, de Gounod ; colonel Alfred Roman.—XI. Guillaume Tell, pour orchestre, de Rossini.—XII. Martha, de Flotow ; Rév. A. Dubourg.—XIII. Ave Maria, de la Hache ; Rév. Anthony de Pompalier et Mme Roussel.—XIV. Les Perles, pour orchestre : Labisky.

TROISIÈME PARTIE.

XV. Freischütz, pour orchestre, de Weber.—XVI. Complainte du Trouvère, de Verdi ; Mlle Christine Ferry.—XVII. Silvio Pellico, chant ; Rév. Anthony de Pompalier.—XVIII. Les Rameaux, Faure ; colonel Alfred Roman.—XIX. La Charité, chœur de Rossini.—XX. Bords charmants de l'Ile, chœur d'hommes, de Roland.—XXI. L'Hirondelle, morceau d'orchestre ; F. Blanchy.—XXII. Bonsoir, chœur de Roland.

X***.

—Nous empruntons au *Louisianais*, ce qui suit :

Le fait relaté dans notre dernier numéro, bien que reproduit par plusieurs de nos confrères, d'un coup de tonnerre déliant la langue d'un homme de couleur muet, a été accueilli avec le sourire de l'incrédulité par la plupart de nos lecteurs.

Le fait est cependant exact, et l'incrédulité est de trop. Car c'est le lundi, 26 avril 1875, que le nommé Madison, homme de couleur et homme muet, âgé d'environ 40 ans, né sur l'habitation Lapice et y résidant, a parlé pour la première fois. Sa sœur, ses amis et ses voisins peuvent témoigner. Nous n'inventons pas, nous constatons, et nous ne nous chargeons point d'expliquer scientifiquement le prodige ; mais nous croyons que la science saurait le faire.

Au reste, le malheureux n'a pas survécu au bonheur d'avoir trouvé la parole, car il est mort samedi dernier en prononçant trois fois les mots *My God !*

Sa mort a été douce, celle d'un homme qui entre dans le sommeil.

RÉDUCTIONS EXTRAORDINAIRES DE PRIX.—Ces réductions sont si fortes que la maison Danziger qui les annonce ajoute que les marchandises sont dont il est question n'ont jamais été offertes sur cette place à meilleur marché. Ces réductions, d'ailleurs, sont générales et ont été opérées dans tous les départements d'étoffes pour robes dans les deux établissements de Danziger, rue du Canal et rue Royale. Aussi on n'a jamais vendu à plus bas prix des grenadines noires, des soieries, des articles blancs et des centaines d'autres articles que nous ne pourrions indiquer même sommairement dans une simple notice. Il faut lire l'annonce de la maison Danziger pour avoir une idée de l'avantage inouï qu'elle offre aux acheteurs et particulièrement aux dames. Jamais bazar ne contint plus de choses et à meilleur marché. Qu'on se le tienne pour dit.

LINGE ET NOUVEAUTÉS.—Nous recommandons aux cavaliers et aux dames l'annonce que la maison Guébié et Nippert, rue du Canal 151, publie aujourd'hui dans nos colonnes. Cette annonce est relative à un grand assortiment d'articles reçus par le steamer Hanover et qui viennent d'être déballés. Parmi ces articles sont des chemises françaises, avec devants en toile, variant de $24 à $72 la douzaine, d'une confection tout à fait supérieure. MM. Guébié et Nippert préviennent les dames qu'ils ont reçu de leur maison de Paris une grande variété de parapluies de soie, d'ombrelles, éventails, écharpes, grenadines, et quantité d'autres nouveautés qui seront vendues à des prix réduits. Toutes ces marchandises sont d'une élégance rare comme tout ce qui est offert habituellement par la maison Guébié et Nippert.

MOUSSELINES, DENTELLES, &c.—Un stock de marchandises sèches qu'il faut examiner est celui que vient de mettre en vente la maison Mc Gibbon, Allyn et Dubois, 160 et 162 rue du Canal, au coin de la rue Baronne. Ce stock se compose d'articles d'une variété extrême et parmi lesquels vous pouvez choisir librement ce qui convient le mieux soit à votre goût, soit à votre bourse, avec l'assurance que si vous faites emplette vous ne payerez qu'un prix extrêmement réduit si vous payez comptant.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE NEW-YORK SUR LA VIE.—Cette Compagnie a un actif de plus de 27 millions. Un chiffre pareil vaut plus que toutes les phrases du monde, et la compagnie qui possède de telles ressources doit nécessairement inspirer confiance. Elle est établie sur le principe de la mutualité et tous les profits sont distribués annuellement aux porteurs de police. On peut du reste obtenir tous les renseignements désirables en s'adressant à MM. Copes et Ogden, rue Carondelet 44, agents généraux de cette Compagnie pour l'Etat de la Louisiane.

OUVERTURE DU PALAIS DE PORCELAINE. —MM. Navra & Oliner, bien connus dans cette branche d'affaires, invitent le public à assister demain, lundi, à l'ouverture de leur grand palais de porcelaine, rue du Canal, No 129. Ils feront ce jour-là, une exposition générale de leur immense assortiment de porcelaine, verrerie, &c. Ce sera une visite attrayante à tous les points de vue.

LIQUIDATION,—BON MARCHÉ.—Les meubles de Mallard, 55 Royale, ont toujours eu une grande réputation. Ce sont en effet de véritables objets d'art qu'au beau temps de notre prospérité tout le monde se disputait. Mais ce temps est passé, et M. Mallard désirant se retirer des affaires vend à tout prix pour écouler promptement son stock. On peut s'en convaincre en s'arrêtant dans son magasin et en marchandant les beaux meubles, les porcelaines fines et les charmants articles de variétés qui lui restent encore.

UNE VISITE POUR LES ARTICLES ET LES PRIX.—Une visite, en effet, est le meilleur moyen de mettre d'accord les acheteurs et les vendeurs. "Je vends tel article à tel prix, dit M. J. Turcotte, rue du Canal 158, au coin de la rue Baronne. Venez le voir si vous voulez juger sainement du bon marché, sinon vous pourrez en douter." Nous recommandons cette invitation aux dames de notre ville. Si elles font la visite désirée, elles verront que la réduction de prix annoncée par M. Turcotte est réellement extraordinaire.

TAXES ET LICENSES DE VILLE.—Nos lecteurs trouveront plus loin un avis de M. A. Lebesque par lequel il informe les contribuables qu'il se chargera du paiement de leurs taxes et de leurs licences de villes en leur accordant un libéral escompte.

EAU DE VICHY.—Les personnes qui font usage d'eau de Vichy apprendront avec plaisir que MM. Frederickson & Harte, 139 rue du Canal, viennent d'en recevoir 155 caisses. Cette eau a été puisée tout récemment aux sources et est conséquemment parfaitement fraîche.

DE BEAUX ET BONS MEUBLES.—Voulez-vous de beaux et bons meubles de chambre à coucher ?

Adressez-vous à M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

Voulez-vous de beaux et bons meubles de salle à manger ?

Adressez-vous à M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

Voulez-vous de beaux et bons meubles de salon ?

Adressez-vous à M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

Prix extrêmement modérés.

VINS DE FRANCE ET D'ESPAGNE.—En dépit des tarifs, la consommation des vins de France ne paraît pas devoir diminuer. La liqueur nationale américaine ne saurait remplacer le jus de la vigne, bien cultivée, dont les qualités toniques sont si appréciées dans un climat chaud et énervant comme le nôtre. Le vin de Bordeaux ne nous manquera pas cet été, car la maison J. Mandin, 57 rue Decatur, vient d'en recevoir par le navire "Anna" un fort envoi. Elle a reçu également 100 caisses de cognac, 100 barils de vinaigre, et du Sherry et du Porto. Avec le stock qu'elle a en magasin et les envois qu'elle attend encore, cette maison est en mesure de faire face à toutes les demandes de sa clientèle qui, nous le voyons avec plaisir, augmente d'une façon constante. Voir son annonce pour les détails.

RESTAURANT TRISCONI AU LAC PONTCHARTRAIN.—Nous signalons avec plaisir aux promeneurs qui vont au lac Pontchartrain, l'établissement tenu par M. John Trisconi, sur le wharf près de l'embarcadère des bateaux. On y trouvera une salle de restaurant, des salons particuliers, une buvette pour les messieurs et un salon de rafraîchissements pour dames. M. Trisconi, qui tient en ville le Custom-House Exchange, au coin des rues Canal et Decatur, a la réputation de n'avoir que des vins et liqueurs de meilleur choix, et quant à la cuisine elle est de nature à satisfaire les plus difficiles. Ajoutons que placé comme il l'est au bout du wharf l'établissement est ouvert à la brise de quelque côté qu'elle souffle, avantage fort apprécié de ceux qui vont chercher de la fraîcheur au bord du lac.

VOUS ÊTES-VOUS ASSURÉ LA VIE ?—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la *New York Life Insurance Company*, que l'on trouvera dans les colonnes d'avis de l'*Abeille*. L'actif de cette compagnie dépasse $27,000,000, et elle est rangée à bon droit parmi celles qui commandent à un degré éminent la confiance publique.

SUCCÈS DE VENTE.—L'affluence des acheteurs au magasin de MM. Fellman Bros., rue du Canal 133, est énorme, ce qui prouve qu'on apprécie les sacrifices que fait cette maison pour écouler ses marchandises. Elle réussit et son succès est complet. Il est si agréable d'avoir des articles de valeur à bon marché et surtout de pouvoir choisir parmi les plus beaux.

VENTE IMMÉDIATE.—C'est là le but de la maison M. L. Byrne & Co., rue du Canal 163. Elle a réduit ses prix d'une manière irrésistible, et bien difficile serait la pratique qui ne s'en contenterait pas. Répétons donc ici que la maison Byrne est prête à faire tous les sacrifices possibles pour du comptant et le comptant ne manque pas d'affluer dans ses coffres.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.—Par un avis publié plus loin on verra que la société, ci-devant existant entre MM. E. Montense et H. J. Rivet, sous la raison sociale de E. Montense et Co., est dissoute et que M. Rivet continuera seul les affaires de la maison, rue de Chartres 58, au coin de la rue Bienville. M. Rivet espère que le patronage du public ne lui fera pas défaut.

MACHINE A VAPEUR.—A vendre par MM. Sorman et Reiss, rue Vieille Levée 121 et 123, une machine à vapeur de la force de cinq chevaux, qui n'a servi que pendant un mois. Voyez l'annonce.

ALE, PORTER, CIDRE, EAUX MINÉRALES &c.—M. L. C. Arny, 26, 28 et 30 rue Bienville, a toujours en magasin toutes les espèces de bière en bouteilles, du cidre, de l'ale au gingembre et des eaux minérales de Vichy, Kissingen et Congress. Voir l'annonce.

BON MARCHÉ AU JACKSON STORE.—Nous appelons l'attention sur l'annonce de MM. Senac et Larose, du Jackson Store, qui offrent à des prix extraordinairement bas divers articles provenant des encans de New-York.

Assessment No 193, 194 et 195.—Voir à la colonne des avis spéciaux le décès de Peter Fischer, Henry Kyle et Raymond Richards, payables au bureau de l'Association d'Assurance mutuelle de secours et de bienfaisance, rue du Camp No 19.

VIN ROUGE, VINAIGRE, &c.—Paul Gélpi & Bros. viennent de recevoir, par le navire *Anna*, de Bordeaux et par le steamer *Arbitrator*, de Liverpool, du vin rouge, du vinaigre, genièvre, sardines, champignons, etc. Voir l'annonce.

—Un mot charmant de Gygès.

—Les enfants n'en feront jamais d'autres. Un monsieur caresse une blonde petite fille de sept à huit ans :

—Qui t'a donné cette belle chaîne ?

—C'est maman ..... le jour de son mariage.

—M. Z.... a la faiblesse d'avoir recours à la teinture pour

Dissimuler des ans l'irréparable outrage.

Il est convaincu que personne ne se doute de cette coquetterie et promène dans Paris des cheveux et une barbe d'ébène.

Dernièrement, en faisant ranger de vieux meubles dans un grenier, M. Z.... retrouve son portrait peint il y a quelques années par un de ses amis.

—Sais-tu qui c'est ? demande M. Z.... à son valet de chambre.

—Oh ! oui ! répond celui-ci, après avoir regardé la toile, c'est monsieur ! mais il y a bien longtemps !

—Pourquoi cela ?

—Dame, c'est du temps que monsieur avait encore de la barbe grise !

—1s—

Ce dont les gens nerveux ont besoin.—Ce dont les gens nerveux ont besoin, c'est un régime fortifiant. Les sédatifs seuls ne peuvent guérir les affections nerveuses. La raison pour laquelle les nerfs sont si susceptibles, c'est qu'ils sont faibles. Faites compensation pour ce défaut de force et la sensibilité si douloureuse disparaîtra. Le tonique le plus rationnel, le plus salutaire et le plus agréable est la préparation de Hostetter connue sous le nom de Stomach Bitters. Les médecins en recommandent l'usage pour la guérison de la débilité générale, sachant bien que ces Bitters possèdent des qualités fortifiantes extraordinaires et qu'ils sont en même temps un moyen de réformer ces irrégularités qui sont la vraie cause de ces affections nerveuses et de la perte de la vigueur. C'est le meilleur remède connu pour la dyspepsie, soit nerveuse, soit bilieuse, et c'est un puissant conservatif des habitudes régulières du corps. Comme il est notoire que ceux qui sont affligés d'affections nerveuses, bilieuses ou constipatives, sont particulièrement exposés à l'influence du mauvais air, le remède est au dessus de tout prix pour ces personnes à cause de sa puissance préventive. Il rend au corps la santé et à l'esprit sa vivacité.

REMERCIEMENT DU FOND DU CŒUR.—Wellington, comté Lorain, O. 24 août 1874. Dr R. V. Pierce, Buffalo, New-York.—Mon cher monsieur.—Votre remède, "Golden Medical Discovery" remède du Dr Sage pour le catarrhe, m'a rendu le plus grand service. Il y a six mois, personne ne pouvait croire que je pouvais vivre longtemps. J'avais une complication de maux, des scrofules se manifestant par des éruptions et de grandes pustules sur ma tête qui me causaient de tels maux que je ne pouvais me peigner sans éprouver beaucoup de souffrance ; j'avais aussi une enflure des glandes et des amygdales et de gros clous en grand nombre. Je souffrais aussi d'un catarrhe chronique et au fait j'étais si mal que la vie était pour moi un fardeau. J'avais consulté plusieurs docteurs sans aucun avantage. Je me procurai finalement une demi-douzaine de bouteilles de votre Golden "Medical Discovery" et une douzaine du remède de Sage contre le catarrhe et je commençai à en faire usage. Je fus tout d'abord découragé, mais après avoir pris quatre bouteilles de la Discovery je commençai à aller mieux, et quand j'eus pris le reste je me trouvai bien. En addition à l'usage de la "Discovery" j'appliquai une solution d'iodine au goitre, comme vous le conseillez dans une enveloppe de brochure et il disparut entièrement. Votre "Discovery" est certainement le plus merveilleux remède pour le sang qui ait été inventé. Je remercie Dieu et vous, du plus profond de mon cœur, pour le grand bien qu'il m'a fait.

Avec reconnaissance,

MME. L. CHAFFER.

Nombre de remèdes qui sont annoncés comme des purificateurs du sang contiennent soit du mercure, sous quelque forme, ou de la potasse et de l'iodine diversement combinées. Tous ces agents ont une fort tendance à détruire les corpuscules du sang et affaiblissent et nuisent autrement au système humain. Ils devraient par conséquent être mis de côté. La "Golden Medical Discovery" du Dr. Pierce, d'autre part, étant composée de fluides extraits de plantes, écorces et racines, ne causera de mal en aucun cas, son effet étant de fortifier et de guérir seulement. La salsepareille, qui passait pour être un grand dépuratif, est un remède vieux de trente ans. Elle peut très bien donner place, et c'est ce qu'elle fait, aux plus positifs altératifs végétaux que les dernières investigations et découvertes médicales ont mis en lumière.

Dans la scrofule et les écrouelles, les tumeurs blanches, les ulcères, l'erysipèle, le goitre, les inflammations glandulaires, les affections mercurielles, les vieux maux, les éruptions de la peau, les maux d'yeux comme dans toutes les autres maladies qui proviennent du sang, la "Golden Medical Discovery" du Dr. Pierce a montré ses grands effets, ses puissantes vertus curatives, guérissant les cas les plus obstinés et les plus intraitables. Ce fameux remède se vend chez tous les droguistes.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LA COLONNE DU DIMANCHE.

Ce que l'on dit et ce que l'on pense.

Les troupes des Etats-Unis se préparent à la Nouvelle-Orléans, sous le commandement du général Augur, vont probablement avoir maille à partir avec la police métropolitaine, et voici pourquoi :

Il paraît que jeudi soir deux soldats ayant bu plus que de raison, ont fait du tapage au coin des rues Canal et Bourbon. Cinq ou six agents de police se sont réunis immédiatement dans le but d'arrêter les perturbateurs de la paix.

Jusque-là rien de mieux.

Mais, messieurs les policiers sont revenus de la grande frayeur qu'ils ont éprouvée le 14 septembre dernier, et ils sont devenus en cet, qu'ils sont plus arrogants que jamais.

Ils ont donc voulu traiter les soldats de Sheridan comme ils traitent les bandits de la Ligue Blanche s'ils n'étaient pas retenus par une crainte salutaire.

Il faut dire aussi que les soldats des Etats-Unis en général sont peu recommandables par leur conduite, et que les deux *tourlourous* en question étaient ivres et qu'ils ont opposé une résistance acharnée, aux agents de l'autorité.

Si les métropolitains, pendant la lutte et bien qu'ils fussent six à sept contre deux, eussent usé de leurs bâtons ferrés avec ménagement, nous n'aurions eu qu'à féliciter les policiers, car nous n'admettons pas que les soldats du général Augur traitent la Nouvelle-Orléans en ville conquise ; mais, ce que nous ne pouvons admettre, c'est que les sol-diant gardiens de la paix aient continué à battre cruellement les deux hommes, après qu'ils ont été maîtrisés et pendant qu'on les conduisait à la station de police.

Il est toujours lâche de frapper un homme sans défense quand on est soi-même armé, surtout quand cet homme est un prisonnier.

Plusieurs citoyens attirés par le bruit s'étaient approchés et assistaient à cette ignoble scène.

L'un d'eux, le colonel Frank Zacharie, qui a toujours rempli un rôle important dans la politique de la Louisiane, s'est avancé alors et a voulu intercéder en faveur des deux pauvres soldats ; mais un féroce métropolitain, répondant au nom de J. Krucker, et portant le No 147, a vomi les injures les plus grossières sur M. Zacharie, et le prenant au collet, a voulu l'arrêter.

Les citoyens en voyant cela ont perdu patience et ont fait un mouvement comme pour se mettre en mesure d'administrer une correction aux sbires de Badger.

Ce mouvement a suffi pour donner à réfléchir au No 147, qui a trouvé qu'il était plus prudent de remettre M. Zacharie en liberté.

Tout s'est donc terminé là pour le moment ; mais le général Augur ayant été informé de la conduite brutale des policiers à l'égard de deux de ses soldats, a déclaré qu'il ferait une enquête relativement à cette affaire.

Le colonel Zacharie ayant écrit au général pour lui faire part de ce qui avait eu lieu, celui-ci lui a répondu comme suit :

Quartier général du département du golfe,
Nouvelle-Orléans, 7 mai 1875.

Cher colonel Zacharie,

Mille remerciements pour votre bonté à l'égard des pauvres soldats maltraités et pour m'avoir informé de l'outrage qui a été commis. Je ferai une enquête relativement à cette affaire.

Très respectueusement,

C. C. AUGUR,
Brigadier général commandant.

On est en droit de présumer après cela que le ciel est à l'orage et que la police métropolitaine aura à rendre au gouvernement militaire un compte sévère de la conduite des cinq ou six assommeurs de l'autre jour.

J. Kucker, le No 147 a déjà été suspendu de ses fonctions par le capitaine Muntamat du 3eme precinct.

Il est un certain personnage du nom de J. F. Barrett qui a acquis une célébrité de mauvais aloi, en jouant le rôle d'espion, puis de délateur, dans les affaires politiques de la Louisiane. Barrett, dit-on, a vécu d'expédients pendant les trois dernières années,—se faufilant dans l'intimité de plusieurs hauts fonctionnaires radicaux et menaçant de les trahir s'ils ne le payaient pas—quand une fois il avait découvert, ou cru découvrir leurs secrets.

Chacun sait que tous les grands chefs du parti radical ont leurs petits secrets, qu'ils craignent de voir dévoiler. Le piédestal doré sur lequel chacun d'eux s'est juché repose plus ou moins sur une base d'argile, et ils ont raison d'avoir peur qu'on se mette à saper leurs fondations.

J. F. Barrett, en surprenant le défaut de leurs cuirasses et en demandant beaucoup d'argent pour garder le silence sur certaines choses, avait réussi à se faire une petite position, peu enviable, il est vrai, mais une position qui le mettait à même de s'habiller à la dernière mode, d'avoir des chevaux, de porter des bottes vernies et des gants paille.

Il n'en fallait pas plus apparemment pour le rendre heureux et il ne demandait pas mieux que de continuer ce métier jusqu'à la fin de ses jours.

Il avait commencé avec Durell et son compère Norton ; c'était une riche mine à exploiter, mais elle a fini par s'épuiser, et Mons Barrett a dû songer à employer son talent ailleurs.

Il menait assez grand train à Washington, où il se faisait passer pour le correspondant de plusieurs journaux, quand tout à coup, certaine révélation que l'on a faite sur son propre compte à Albany, a fait qu'il avait passé quelque temps en prison, est venue détruire ses espérances et compromettre un avenir qu'il croyait être si brillant.

J. F. Barrett est donc revenu à la Nouvelle-Orléans, pensant trouver encore de l'occupation dans une ville si horriblement affligée de chevaliers d'industrie et de *carpet baggers*.

Mais, il faut croire que la fortune qui lui avait souri d'abord, s'est décidée à l'abandonner en vraie capricieuse qu'elle est, car dès son arrivée dans la ville du Croissant, Barrett s'en alla désappointé à n'en plus finir.

Il y a quelques jours, il était cravaché en pleine rue Carondelet par un M. Ryan ex-commissaire de police, et les nombreux curieux qui s'étaient réunis pour assister à la scène ont pu entendre M. Ryan appliquer à Mons Barrett l'épithète de faussaire tout en lui caressant le dos avec sa canne.

Hier matin, il s'est encore attiré une méchante affaire en allant imprudemment demander réparation à l'un des rédacteurs du *Bulletin*, pour toute une demi-colonne de compliments que notre confrère lui adressait.

Mons. Barrett qui ne pouvait pas, apparemment, prouver qu'on avait eu tort de dire des vérités sur son compte, a été impertinent et a même exhibé un revolver ; ce qui a eu pour effet de le faire mettre à la porte avec plus de précipitation que de politesse.

On nous dit qu'en sortant des bureaux du *Bulletin*, Mons. Barrett avait une de ses joues marbrée de taches rouges.

C'était peut-être un commencement d'insolation ; —il fait si chaud quand on a monté et descendu des escaliers.

On nous dit que M. Antoine Dubuclet, pseudo-trésorier de l'Etat, a éprouvé un remords de conscience en lisant un de nos articles, dans lequel nous disions que jadis on l'appelait l'*honnête* Dubuclet et que maintenant on ne savait plus que penser de lui, depuis qu'il a usurpé sciemment la place de l'honorable John G. Moncure.

On nous donne à entendre aussi que M. Dubuclet est repentant, et qu'il est probable qu'il se démette bientôt volontairement de ses fonctions, en allant en personne offrir la place qu'il occupe illégalement à l'honorable Moncure.

M. Dubuclet, ajoutait on, agirait ainsi avec beaucoup plus d'empressement s'il était persuadé de perdre le procès qui lui a été intenté dernièrement, pour contester son droit à la place de Trésorier d'Etat.

Si M. Dubuclet tient à savoir qui nous a si bien informé, nous n'avons pas d'objection à lui apprendre que c'est un de ses amis, M. Charles Clinton.

Cour Criminelle Supérieure.

Une demande d'une nouvelle audition de cause en faveur de William Burke, convaincu d'homicide sur la personne de George Keegan, le 2 novembre 1874, a été présentée au juge Braughn, de la Cour Criminelle Supérieure, qui a refusé de l'accorder.

On basait cette demande d'une nouvelle audition de cause sur le fait que la Cour avait refusé d'entendre le témoignage de John Burke, un frère de William.

Le juge Braughn a déclaré que le dit John Burke étant accusé lui-même de complicité dans le meurtre ne pouvait pas être entendu comme témoin.

Un discoureur.

M. Wm. Burns ayant eu le tort de faire un discours des plus éloquents aux pavés, hier soir, à l'angle des rues Royale et St. Louis, a été escorté à la station de police de la place Jackson, où on lui a offert un logement pour la nuit.

TEMPERATURE.—8 mai 1875.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	74	23
12 M.	86	30
3 P. M.	87	31
6 P. M.	85	29

—Sur le boulevard :

—Je dîne ce soir chez Mme X...., et dites-moi, vous qui êtes un de ses convives habituels, de quel genre sont ses dîners ?

—Mon Dieu, mon cher, c'est ce qu'on pourrait appeler : des dîners.... apéritifs !

DEPARTS DES TRAINS DE CHEMIN DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires.

NOUVELLE-ORLEANS, ST-LOUIS ET CHICAGO.

Express ....7 heures A. M.
Malle ....5 heures P. M.

NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.

Express et malle tous les jours, à 8 heures du matin.

Express du soir, tous les jours, à 5 h. P. M.

Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 3 ½ P. M.

NOUVELLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE.

Par le ferry de la rue Calliope.........7½ du matin

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.

Par le ferry de la rue Ste-Anne.........7½ h. du matin
Départ du train à Alger..................8 h. du matin

DEPECHES
Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

ANGLETERRE.

NAUFRAGE DU STEAMER SCHILLER.

Londres, 8.—On vient d'apprendre que le steamer Schiller, ... ligne de l'Aigle, parti de N. York ... pour Hambourg, par la voie de Plymouth et de Cherbourg, a fait naufrage devant les îles Scilly. On craint que 300 personnes ont péri.

[illegible]

NEW YORK.

[illegible]

FRANCE.

Paris, 8.—Quelques journaux français traitent les rapports sur une guerre avec l'Allemagne, comme s'ils n'étaient pas fondés. D'autres disent qu'ils sont exagérés. Tous croient que le Czar est en faveur de la paix.

PRUSSE.

Berlin, 7.—Le *Post* considère la réponse du gouvernement belge à la dernière note allemande comme non satisfaisante, et le journal croit que l'Allemagne est placée dans une position qui ne lui permet pas d'en rester là.

Berlin, 8.—A la Chambre basse de la Diète prussienne, le bill pour la suppression des ordres religieux a été lu hier pour la première fois.

Berlin, 8.—La police prussienne a redoublé de vigilance.

On a reçu d'alarmantes notices de complots contre Bismarck et le ministre Falk. Une force spéciale de 14 détectives a été formée pour leur protection.

Le conseil fédéral se rassemble lundi pour considérer la question d'étendre les lois contrôlant l'administration des biens du clergé et abolissant les ordres religieux dans tout l'Empire.

BELGIQUE.

Bruxelles, 8.—La Chambre Belge des représentants a discuté hier la réponse de M. Aspremont Lynden à la dernière note allemande. M. Père Osborn, orateur principal, en approuve les termes. Il a dit que tout en ne craignant rien pour l'indépendance du pays, l'intégrité de ses institutions et pour la liberté de la presse, la Belgique ne doit pas se croire exposée de toute obligation envers ses voisins. [illegible] l'affaire Duchesne. [illegible]

CUBE.

La Havane, 8.—Le chef de police a notifié à Jas White, violoniste, gradué du conservatoire de Paris, que, par ordre du gouvernement, il doit quitter l'île. White est un mulâtre, natif de Matanzas, qui prétend être citoyen de France. Il professe une entière ignorance de la cause de son bannissement.

JAMAIQUE.

Kingston, Jamaïque, 6.—Des nouvelles récentes de Port-au-Prince disent qu'une tentative de révolution qui vient d'être faite a été découverte dans une fête nationale samedi dernier, quand le Président était à l'église.

Les troupes du gouvernement furent envoyées immédiatement pour arrêter Brice ... Montplaisir, Pierre et Carral, aspirants à la présidence. Chacun d'eux résista et se battit furieusement. Brice fut blessé et mourut au consulat anglais. Pierre se suicida, et Carral chercha un refuge au consulat américain. L'ordre a été rétabli lundi. Les arrestations continuent. Deux étrangers seulement ont été tués dans la bagarre et par accident.

WASHINGTON.

Observations Météorologiques.

Washington, 8.—Probabilités pour les Etats du Golfe. Hausse du baromètre, vents du sud-est au nord-ouest, temps plus frais et partiellement couvert et un coup de vent du nord possible dans le sud-ouest.

MILWAUKEE.

Milwaukee, 8.—A Chilton, Wisconsin, aujourd'hui, George Miller, soldat, a tiré sur John Nancy, le maître de l'antel et sur Henry Kuehla, garçon d'écurie, ensuite il a couru au cimetière et a déchargé une arme à feu contre lui-même. Des trois, Kuehla seul pourra se remettre. Cause, une querelle à propos d'un compte d'auberge.

SAN FRANCISCO.

San Francisco, 8.—Une dépêche de Portland, Oregon, rapporte que les pluies chaudes de la dernière quinzaine ont assuré une belle récolte de grains dans tout l'Etat.

LOUISVILLE.

Louisville, 7.—L'Association médicale américaine, après une adresse d'adieu par le Dr Bowling et des remarques par son ..., s'est ajournée à Philadelphie, au premier mardi de juin 1876.

NORFOLK

[illegible]

[illegible]

BULLETIN FINANCIER.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

[illegible]

BULLETIN MARITIME.

[illegible]

Liste des Lettres ... restant au Bureau de la Poste, le 9 Mai 1875.

[illegible]

THE NEW ORLEANS BEE

[illegible]

OBSTACLES TO MARRIAGE.

[illegible]

GEO. MERZ, OLD BASIN BREWERY

[illegible]

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.

DUEYROUZE & BOIS.

[illegible]

CAZAUX & VERGNOLE

En Vins, Cognacs et Cordiaux.

AUX MAITRES DE POSTE.

[illegible]

L'Union Française.

[illegible]